

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

ARRETE DE CIRCULATION
Rue docteur Philippe Herouard - Marigny
N°2022-91/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5;

Vu la demande présentée par Madame FOREST Fanny demeurant au 35 rue du docteur Philippe Herouard-Marigny pour la dépose d'une cuve à fioul le mercredi 12 octobre 2022 de 9h à 13h.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant les travaux.

ARRETE

Le mercredi 12 octobre 2022 de 9h à 13h.

Article 1^{er} : La chaussée sera rétrécie et le stationnement sera réservé pour le camion de l'entreprise BELEC ENVIRONNEMENT au 35 rue du docteur Philippe Herouard-Marigny.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par le demandeur pour matérialiser cette réglementation.

Article 5 : Le Maire de Marigny-le-Lozon, le commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 04 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,
Noël MONTAGNE,
Conseiller municipal.

